



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement d'emprunt numéro 716

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 novembre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt numéro 716 intitulé :

Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 21 000 000 \$ pour la mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées

Il est à noter qu'en vertu de l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement a été modifié par la résolution numéro 2022-04-104 afin de réduire les frais incidents inscrits à l'estimation détaillée de la dépense en annexe au règlement.

Le règlement numéro 716 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire de 15 jours tenue du 22 novembre au 7 décembre 2021 inclusivement en conformité avec les mesures sanitaires gouvernementales liées à la COVID-19. Il a également reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 22 avril 2022.

Ce règlement d'emprunt entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 5 mai 2022.

(Original signé)

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Directrice des affaires juridiques et greffière